



23 AVRIL 2020

Nouvelles du jour

Veillez noter que l'ACP ajuste son calendrier de publication des mises à jour de la COVID-19. À moins que des nouvelles importantes ne soient publiées, nous publierons notre nouvelle du jour le lundi et le jeudi.

Fédéral

AIDES FINANCIÈRES

Ensemble de stimulation supplémentaire dans le secteur du pétrole et du gaz

Pour faire suite à une discussion que l'ACP a eue avec le gouvernement, ce dernier a fait parvenir un dépliant qui donne un aperçu des mesures fédérales prises jusqu'à maintenant pour soutenir l'industrie pétrolière et gazière du Canada dans cette situation. L'ACP continuera de fournir des mises à jour aussitôt que de plus amples informations seront disponibles sur les mesures récemment annoncées. Comme mentionné durant la conférence téléphonique, RNCan est déterminé à continuer de s'engager et de collaborer afin de soutenir le secteur et d'identifier les possibilités d'assurer une forte reprise économique.

Date limite demain pour poser sa candidature au programme Emplois d'été Canada

Ceci est un rappel que la date limite de candidature au [programme Emplois d'été Canada](#) est demain, le vendredi 24 avril. Les entreprises et les organismes de bienfaisance essentiels de toute taille qui souhaitent embaucher un ou plusieurs étudiants pour l'été avec une subvention salariale fédérale de 75 % pour l'été doivent contacter leur député le plus rapidement possible. Le programme repose sur la création par les députés de listes de recommandations pour lesquelles les entités de leur circonscription devraient obtenir un financement. Chaque député reçoit environ 750 000 à 1 million de dollars à allouer.

Saskatchewan

SERVICES ESSENTIELS

La province annonce un plan de réouverture pour la Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan affirme avoir aplati la courbe et a annoncé aujourd'hui [son plan de réouverture de la Saskatchewan](#) (en anglais). Ce plan prévoit cinq phases pour la réouverture progressive et sécuritaire des entreprises et des services dans toute la Saskatchewan. La première phase débutera le 4 mai 2020 et la seconde le 19 mai 2020. Les dates des trois autres phases restent à déterminer. Le plan explique en détail les restrictions qui resteront en place tout au long des cinq phases, notamment :

- Les personnes continueront à travailler à domicile si elles peuvent le faire efficacement ;
- Le maintien de la distance physique dans la mesure du possible ;
- L'amélioration des pratiques de nettoyage et de désinfection pour protéger à la fois les employés et les clients.

Le plan fournit un certain nombre de facteurs pour éclairer les décisions concernant la levée des restrictions à long terme.

Manitoba

AIDES FINANCIÈRES

Le gouvernement provincial fournira une aide de 120 millions de dollars aux petites et moyennes entreprises touchées par la COVID-19

[Le Programme de protection des entreprises non admissibles du Manitoba](#) s'adresse à l'ensemble des quelque 120 000 entreprises manitobaines qui tombent dans les failles du système parce qu'elles ne sont admissibles à aucun des divers programmes d'aide du gouvernement fédéral ou à la Subvention salariale d'urgence du Canada qui ont vu le jour en raison de la pandémie.

La Province versera à chaque entreprise admissible un prêt non remboursable et sans intérêt de 6 000 \$ dans le cadre de ce nouveau programme. Au total, cette aide pourrait atteindre 120 millions de dollars. Le prêt sera dispensé de remboursement au 31 décembre 2020 si le bénéficiaire atteste à ce moment-là que l'entreprise n'a reçu aucun soutien important et non remboursable du gouvernement fédéral octroyé en raison de la COVID-19 – comme la Subvention salariale d'urgence du Canada et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes – et qu'elle n'a profité d'aucun programme fédéral de subventions sectorielles expressément mis sur pied en réponse à la pandémie. Si l'entreprise qui présente une demande a reçu des prestations dans le cadre d'un programme fédéral d'aide créé en raison de la COVID-19, le prêt s'ajoutera à la facture fiscale de 2020 du bénéficiaire.

Pour être admissible au financement du Programme de protection des entreprises non admissibles du Manitoba, une entreprise doit respecter les critères suivants :

- être active en date du 20 mars 2020, date à laquelle le gouvernement du Manitoba a proclamé l'état d'urgence en raison de COVID-19 à l'échelle de son territoire en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence ;
- avoir temporairement interrompu ou réduit ses activités pour se conformer à un ordre de santé publique donné en raison de la pandémie de COVID-19 et avoir subi un préjudice de cette situation ;
- être enregistrée et en règle dans le registre de l'Office des compagnies du Manitoba ;
- ne pas être admissible à une subvention offerte par le gouvernement fédéral en raison de la COVID-19 ;
- avoir une adresse de courriel et un compte bancaire.

Ontario

SERVICES ESSENTIELS

L'Ontario prolonge les décrets d'urgence afin de contribuer à enrayer la propagation de la COVID-19

Se fondant sur les conseils du médecin hygiéniste en chef, le gouvernement de l'Ontario a annoncé aujourd'hui qu'il prolongeait jusqu'au 6 mai 2020 tous les décrets d'urgence qui ont été mis en place à ce jour en vertu du paragraphe 7.0.2 (4) de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*.

L'ordonnance de prolongation n'affecte pas le propane, qui reste sur la liste des [services essentiels](#) de la province.

Les décrets prolongés comptent les décrets relatifs à la fermeture des aires et installations récréatives de plein air, des lieux de travail non essentiels et des lieux publics, bars et restaurants, aux restrictions sur les activités sociales, et à l'interdiction pour le personnel des maisons de retraite et foyers de soins de longue durée de travailler dans plus d'un établissement. Voir [le communiqué de presse](#) pour la liste complète.

Canada Atlantique

SERVICES ESSENTIELS

La fermeture de la raffinerie Come By Chance en raison de la COVID-19 fera bondir le coût d'acheminement du propane vers Terre-Neuve-et-Labrador

Les membres de l'Association canadienne du propane qui fournissent ce combustible essentiel à Terre-Neuve-et-Labrador verront le coût du transport de leur produit vers la province augmenter considérablement.

En réaction à la pandémie de COVID-19, la raffinerie a été fermée de manière proactive en raison de préoccupations pour la santé et la sécurité. L'ACP tient à préciser qu'elle appuie pleinement la décision du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador à cet effet, car la santé des Canadiens est primordiale.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le propane utilisé localement ne proviendra plus de Terre-Neuve-et-Labrador. La raffinerie étant fermée pour une période indéterminée, les coûts pour acheminer le propane vers Terre-Neuve-et-Labrador, y compris le transport ferroviaire, routier et maritime, augmenteront considérablement.

L'ACP communiquera avec la Régie des commissaires aux services publics de Terre-Neuve-et-Labrador pour discuter de l'importance de tenir compte de ces frais de transport supplémentaires imprévus engendrés par la crise de la COVID-19 lors de la détermination du prix du propane dans la province.

Autres informations

Portail de ressources COVID-19 – WeirFoulds^{LLP}

Le [portail de ressources COVID-19](#) de WeirFoulds (en anglais) inclut les derniers articles provenant de leurs avocats pour aider les personnes et les entreprises à naviguer à travers cette situation. Ils contiennent des informations sur les modifications de la législation et les impacts sur les différentes industries.

Ils ont mis en place une [adresse courriel dédiée à la COVID-19](#) où vous pouvez envoyer des questions à propos de vos défis spécifiques. Consultez leur [site web](#) pour plus d'informations.

Restez au courant des dernières informations en visitant notre [section COVID-19](#) de notre site Web.